Ministère de la Culture

FORMULAIRE D'ADHÉSION À LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE

pour les structures culturelles

La structure culturelle Estro Armonico a.s.b.l.

ayant son siège social à l'adresse 4, op der Sterz L-5823 Fentange

enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro F2055

(à biffer si non applicable), représentée par Marcel Stephany et Guy Goethals,

actuellement en fonction, déclare par la présente adhérer à la Charte de déontologie pour les structures culturelles publiée par le ministère de la Culture.

Par cette adhésion, la structure culturelle s'engage à appliquer les principes énoncés par la Charte de déontologie et à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations contenues dans celle-ci.

Nom: Marcel Stephany

Fonction: Président

Date: 3.10.22

Cachet:

Nom: Guy Goethals

Fonction: Vice-Président